AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique

Commune de SALLES-SUR-GARONNE 31390

Par arrêté n° 01-2017 en date du 01/09/2017

Le Maire de SALLES-SUR-GARONNE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet,

Monsieur Gérard CHOLEY exerçant la profession d'architecte DPLG en retraite a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du tribunal administratif-;

L'enquête se déroulera à la mairie de SALLES-SUR-GARONNE du 25/09/2017 au 27/10/2017, aux jours et heures habituelles d'ouverture. Les : mardi, vendredi et samedi de 9 H à 12 H.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de SALLES-SUR-GARONNE le :

LUNDI 25/09/2017 de 14 H à 17 H SAMEDI 14/10/2017 de 9 H à 12 H VENDREDI 27/10/2017 de 14 H à 17 H

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, du rapport sur les incidences environnementales et de l'avis de l'autorité environnementale :

- en format papier sur le lieu de l'enquête publique, aux jours et heures habituelles d'ouverture ;
- sur le site internet suivant : http://salles-sur-garonne.fr
- sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête disponible sur le lieu de l'enquête ;
- en les adressant au commissaire enquêteur par courrier postal à l'adresse suivante :

Mairie de Salles/Garonne-3, allée des platanes-31390 SALLES-SUR-GARONNE ...

ou par courrier électronique à l'adresse suivante : plu.mairie.salles@orange.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public :

- à la mairie de SALLES-SUR-GARONNE pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :
- sur le site internet de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le PLU sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

Le Maire, Jean-Louis HALIOUA